

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour **le vendredi 23 Aout 2024 à 10 H** au bureau de la société Audit & Business Services sis au Centre Urbain Nord, rue Taher Gharsa, Golden Tower B11-1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
8. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
9. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
10. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
11. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Siège Social : Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I la Charguia 2, BP 2035, Ariana

La société MIP publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 Août 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société arrêté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldant par un total bilan de 6 904 506 DT et faisant ressortir un résultat déficitaire de **1 385 311 DT**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à (1 385 311) DT aux résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société arrêté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un total bilan de 6 303 006 DT et faisant ressortir un résultat déficitaire de (681 182) DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice clos au 31 décembre 2022 aux résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes approuve les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de la société et/ou toute personne qui pourra être mandatée par lui, l'autorisation d'accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....